

QUESTIONS ET RÉPONSES N° 2

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 10069799

La modification 002 vise à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels.

Question 4 :

Les soumissionnaires comprennent que le critère CTC1 vaut 27 points (3 points x 3 projets x 3 groupes). Est-ce exact? De plus, les soumissionnaires présument que cette réponse s'applique aussi aux critères CTC2, CTC3 et CTC6. Est-ce exact?

Réponse 4 :

Il est à noter que chaque groupe présente une grille d'évaluation distincte et que les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour les groupes de leur choix. Chaque groupe visé par la soumission fera l'objet d'une évaluation distincte. Par conséquent, le nombre maximal de points disponibles pour le critère CTC1 est de 9 points par groupe. La même méthode sera utilisée pour tous les critères cotés.

Question 5 :

Veuillez confirmer que le soumissionnaire peut fournir jusqu'à trois exemples de projets par groupe (total de neuf projets). Les soumissionnaires présument que cette réponse s'applique aussi aux critères CTC2 et CTC3. Est-ce exact?

Réponse 5 :

Les soumissionnaires peuvent fournir jusqu'à trois projets par groupe afin d'obtenir le nombre maximal de points au critère CTC1. Comme il est indiqué dans la réponse à la question 4 ci-dessus, si les soumissionnaires visent plusieurs groupes, chaque groupe sera évalué au moyen d'une grille d'évaluation distincte. La même méthode sera utilisée pour les critères CTC2 et CTC3.

Toutes les autres modalités de la demande de propositions demeurent inchangées.